

Loi portant règlement du compte général de l'exercice 2009

EXPOSE DES MOTIFS

Le **budget voté de l'exercice 2009** tel qu'il a été arrêté par la loi du 19 décembre 2008 se présentait comme suit:

	Budget courant	Budget en capital	Budget total
Recettes	9 188,7	88,2	9 276,9
Dépenses	8 327,1	936,6	9 263,7
Excédents	+861,6	-848,4	13,2

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

Le budget voté de l'exercice 2009 a été modifié par la loi du 29 mai 2009 instituant un régime temporaire de garantie en vue du redressement économique.

Compte tenu de cette modification, le **budget définitif de l'exercice 2009** s'est présenté comme suit:

	Budget courant	Budget en capital	Budget total
Recettes	9 188,7	88,2	9 276,9
Dépenses	8 327,1	937,6	9 264,7
Excédents	+861,6	-849,4	12,2

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

Le **compte général de l'exercice 2009** se présente comme suit par rapport au budget définitif pour le même exercice:

	Budget voté 2009	Compte général 2009	Plus-ou moins- values	Variation en %
Budget courant				
Recettes	9 188,7	8 812,8	-375,9	-4,1%
Dépenses	8 327,1	8 566,0	238,9	2,9%
Excédents	861,6	246,8	-614,8	-
Budget en capital				
Recettes	88,2	86,0	-2,2	-2,5%
Dépenses	936,7	1 118,2	181,5	19,4%
Excédents	-848,5	-1 032,2	-183,7	-
Budget total				
Recettes	9 276,9	8 898,8	-378,1	-4,1%
Dépenses	9 264,7	9 684,3	419,6	4,5%
Excédents	12,2	-785,5	-797,7	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

Le compte général de l'exercice 2009 est clôturé avec un excédent de dépenses de 785,5 millions d'euros alors que le budget voté renseignait un excédent de recettes de 12,2 millions d'euros.

Le résultat du compte général doit être interprété à la lumière de la récession qui a frappé l'économie luxembourgeoise en 2009. Le recul de l'activité économique a provoqué une baisse des recettes par rapport aux prévisions budgétaires et une moins-value globale de 378,1 millions d'euros a été réalisée. Les recettes qui sont étroitement liées au cycle économique ont enregistré les moins-values les plus importantes. Ainsi, on constate des moins-values de 330,2 millions d'euros et de 171,3 millions d'euros respectivement au niveau de la taxe sur la valeur-ajoutée et de la taxe d'abonnement. Par ailleurs, les mesures discrétionnaires mises en œuvre par la Gouvernement pour stabiliser l'économie luxembourgeoise et le jeu des stabilisateurs automatiques ont impactés les dépenses publiques et les dépenses effectives dépassent les crédits budgétaires votés à hauteur de 419,6 millions d'euros. Cet excédent des dépenses s'explique notamment par un excédent des dépenses en capital de l'ordre de 181,5 millions d'euros, d'une dotation supplémentaire au Fonds pour l'emploi de 107,1 millions d'euros et de dépenses supplémentaires au titre du Fonds national de solidarité de 27,2 millions d'euros.

Le déficit net de 785,5 millions d'euros renseigné par le compte général de l'exercice 2009 ne doit pas être confondu avec le solde de financement de l'administration publique établi selon les règles et concepts du SEC95.

En effet, le compte général reflète, article par article, l'exécution du budget de l'Etat voté par la Chambre des Députés pour un exercice donné, en recettes et en dépenses.

Par contre, le solde de financement des administrations publiques établi selon les règles et concepts du SEC95 qui est notifié semestriellement à la Commission européenne et sur base duquel le respect du Pacte de Stabilité et de Croissance est évalué a pour finalité de constater la capacité de financement dégagée ou le besoin de financement éprouvé par le secteur public dans son ensemble, c'est-à-dire l'Etat central, les administrations locales et la sécurité sociale. Le solde SEC95 diffère du compte général notamment par la prise en compte des dépenses nettes effectives des fonds spéciaux de l'Etat et des établissements publics ainsi que par des règles d'affectation ou d'imputation différentes pour certaines opérations budgétaires.

Ainsi le Luxembourg a notifié pour le 1er avril 2010 à la Commission européenne un solde de financement négatif de 277,7 millions d'euros pour l'exercice 2009 (-0,7% du PIB). Au niveau des sous-secteurs, l'administration centrale a renseigné un solde de financement négatif (-1.022,4 millions d'euros), tandis que les administrations locales (+4,7 millions d'euros) et la sécurité sociale (+740,0 millions d'euros) ont enregistré des soldes excédentaires.

L'avoir disponible des fonds spéciaux de l'Etat est arrêté au compte général de l'exercice 2009 à 2.134,6 millions d'euros.

Ce montant tient compte de l'affectation aux fonds spéciaux du résultat du compte général des exercices 2006, 2007 et 2008 pour un montant total de 770 millions d'euros. La loi reprend les dispositions de l'article 56 du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2010 qui, par erreur matérielle, n'avait pas été repris dans le texte de la loi définitive.

Le texte de la loi arrêtant le compte général de l'exercice 2009 est analogue à celui des années précédentes.

TEXTE DE LA LOI

Art. 1^{er}. Le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur les budgets courant et en capital de l'Etat ainsi que sur le budget pour ordre pendant l'exercice 2009 annexé à la présente loi, est arrêté comme suit :

A. Recettes et dépenses courantes et en capital

I-	Recettes effectives :	8.898.855.702,46 EUR
II-	Dépenses effectives :	9.684.323.867,63 EUR
III-	Excédent de dépenses :	785.468.165,17 EUR

L'excédent de dépenses est porté au débit du compte « report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital » dont le solde négatif s'établit alors à 462.790.996,66 euros.

B. Recettes et dépenses pour ordre

I-	Recettes pour ordre :	4.610.348.026,67 EUR
II-	Dépenses pour ordre :	4.620.895.851,66 EUR
III-	Excédent de dépenses pour ordre :	10.547.824,99 EUR

L'excédent de dépenses pour ordre est porté au débit du compte « report du solde des recettes et dépenses pour ordre » dont le solde positif s'établit alors à 22.377.683,89 euros.

Art. 2. Le résultat du compte général des exercices 2006, 2007 et 2008 au montant total de 770.000.000 euros, est affecté aux fonds spéciaux désignés ci-après :

1) Exercice budgétaire 2006

- Fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales : 20.000.000 euros
- Fonds pour la protection de l'environnement : 20.000.000 euros
- Fonds du rail : 50.000.000 euros
- Fonds pour l'emploi : 50.000.000 euros
- Fonds pour la gestion de l'eau : 75.000.000 euros
- Fonds de financement pour les mécanismes de Kyoto : 25.000.000 euros

2) Exercice budgétaire 2007

- Fonds d'investissements publics administratifs : 75.000.000 euros
- Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux : 10.000.000 euros
- Fonds des Routes : 50.000.000 euros
- Fonds d'investissements socio-familiaux : 50.000.000 euros
- Fonds pour la gestion de l'eau : 70.000.000 euros
- Fonds pour la protection de l'environnement : 30.000.000 euros
- Fonds pour l'emploi : 95.000.000 euros
- Fonds agricole : 40.000.000 euros
- Fonds d'équipement militaire : 30.000.000 millions

3) Exercice budgétaire 2008

- Fonds pour l'emploi : 80.000.000 euros

A la suite de ces affectations le montant de 770.000.000 euros est de même porté au débit du compte « report du solde des recettes et dépenses en capital » dont le solde négatif s'établit alors à 1.232.790.996,66 euros.

Art. 3. Les comptes de fonds de tiers déposés auprès de l'Etat sont arrêtés à la fin de l'exercice 2009 comme suit :

I – Fonds des communes

Fonds communal de péréquation conjoncturelle :	50.836.870,39 EUR
Fonds de dépenses communales :	3.168.084,58 EUR

II – Fonds d'autres tiers

Consignations judiciaires :	10.132.562,25 EUR
-----------------------------	-------------------

Art. 4. L'avoir disponible des fonds spéciaux et le solde des fonds de couverture de l'Etat sont arrêtés à la fin de l'exercice 2009 comme suit :

I – Fonds spéciaux de l'Etat

Fonds d'investissements publics administratifs :	113.273.158,94 EUR
Fonds d'assainissement en matière de surendettement :	390.970,01 EUR
Fonds de la coopération au développement :	10.671.942,65 EUR
Fonds communal de dotation financière :	0,00 EUR
Fonds spécial de la chasse :	166,70 EUR
Fonds de crise :	21.715.472,77 EUR
Fonds social culturel :	3.412,02 EUR
Fonds cynégétique :	682.634,51 EUR
Fonds de la dette publique :	14.844.998,52 EUR
Fonds spécial des eaux frontalières :	1.128.756,04 EUR
Fonds pour l'emploi :	280.758.723,60 EUR
Fonds pour l'entretien des propriétés immobilières de l'Etat	37.954.632,94 EUR
Fonds pour la loi de garantie :	52.689.611,94 EUR
Fonds pour la gestion de l'eau :	95.006.350,65 EUR
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto :	269.025.867,52 EUR
Fonds pour les monuments historiques :	40.540.656,26 EUR
Fonds d'équipement militaire :	153.744.147,00 EUR
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture :	27.368.568,60 EUR
Fonds spécial de la pêche :	288.889,57 EUR
Fonds pour la protection de l'environnement :	74.864.665,42 EUR
Fonds de pension :	3.279.578,36 EUR
Fonds du rail :	281.190.602,50 EUR
Fonds pour la réforme communale :	3.486,69 EUR
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux :	44.915.765,78 EUR
Fonds des routes :	161.265.224,47 EUR
Fonds d'investissements publics scolaires :	86.708.889,76 EUR
Fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales :	155.324.876,00 EUR
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières :	119.439.798,99 EUR
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux :	42.005.114,24 EUR
Fonds d'équipement sportif national :	39.613.318,50 EUR
Fonds pour la promotion touristique :	5.914.991,21 EUR
<i>Total de l'avoir disponible des fonds spéciaux de l'Etat :</i>	<i>2.134.615.272,16 EUR</i>

II – Fonds de couverture de dettes de l'Etat sans incidence budgétaire

Fonds de couverture des signes monétaires émis par le Trésor :	201.717.631,56 EUR
Fonds de couverture des avoirs sur comptes chèques postaux :	770.068.526,64 EUR